

MONCTON 2008

*"Du droit de l'enfant
à l'intérêt de la
famille séparée"*

**COLLOQUE SUR LA
JUSTICE FAMILIALE**

**7 et 8 novembre 2008
Hôtel Delta Beauséjour
Moncton N-B**



Fajef

**Fédération des associations
de juristes d'expression
française de common law
inc.**



A.I.F.I

**Association internationale
francophone des
intervenants auprès des
familles séparées**

PRÉAMBULE

De plus en plus de familles se voient confrontées à une rupture. Deux liens s'entremêlent et des droits s'entrechoquent : le lien conjugal se termine alors que le lien familial survit au-delà de la rupture du couple. L'enfant, objet de la dispute des parents sera pris dans un conflit de loyauté, parfois intenable, mettant en péril son développement.

Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté au développement fulgurant des modes pacifiques de résolution des conflits familiaux : le droit collaboratif, la conciliation judiciaire par un juge, l'accent mis sur le rôle de l'avocat en tant que négociateur et l'importance de poser des actes de médiation que l'on soit expert en matière de garde d'enfants ou intervenant en protection de la jeunesse.

L'évolution et la reconnaissance des droits de l'enfant ont conduit les intervenants socio- judiciaires à inviter de plus en plus souvent l'enfant à s'exprimer lors d'un conflit le concernant. En lui offrant un avocat pour le représenter au même titre que ses parents, avec les mêmes règles, les mêmes procédures, on a fait la sacralisation de la parole de l'enfant.

- Ne recoure-t-on pas trop souvent à l'enfant pour influencer la décision ?
- Sous le prétexte de savoir la vérité, combien de fois doit-on interroger un enfant ? Existe-t-il des solutions pour éviter ces dérapages ?
- Comment intervenir pour soutenir et favoriser l'exercice des compétences parentales sans compromettre les responsabilités parentales?
- Comment les professionnels soucieux de « bienveillance » et respectueux des compétences des familles peuvent-ils remplir leur mission et donner une réelle cohérence à des interventions plurielles pour des familles plurielles, chacune étant unique?

C'est dans cet esprit de travail et de réflexion qu'est proposé ce premier colloque canadien en français qui réunira la FAJEF et l'AIFI à Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada. Le colloque portera sur ces nouvelles pratiques en droit de la famille et les modes de justice participative auquel des juristes et des intervenants psychosociaux tant du Canada que de l'Europe y présenteront leurs expériences et réfléchiront ensemble aux solutions gagnantes à promouvoir dans l'intérêt des familles séparées et recomposées.

Louise Aucoin



Présidente de la FAJEF

Lorraine Filion



Présidente de l'AIFI

Comité scientifique et organisateur du

Colloque de Moncton 2008

Pour l'AIFI

- Honorable Oscar D'Amours, juge à la Cour du Québec, Chambre de la Jeunesse et vice-président de l'Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille, Québec
- Lorraine Filion, présidente
- Harry Timmermans, administrateur

Pour la FAJEF

- Louise Aucoin, présidente
- Rénald Rémillard, directeur général

Pour le Ministère de la Justice Canada

Lise Lafrenière Henrie
Avocate-conseil, coordonnatrice
Politique en matière du droit de la famille

Nous tenons à remercier les organismes suivants pour leur collaboration à la réalisation de ce colloque:



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit



**Department of Justice
Canada**

**Ministère de la Justice
Canada**

Pré-inscription au colloque

Jeudi le 6 novembre 2008 de 18h à 19h: pré-inscription, 2^e étage,
Faculté de droit, Pavillon Adrien-J-Cormier

LES CONFÉRENCES
J.-FERNAND-LANDRY
2008

19h: Conférence de l'Honorable Michel Bastarache, juge à la Cour Suprême du Canada.

Local 142, Faculté de droit, Université de Moncton

Vendredi le 7 novembre 2008

MATINÉE

8h15 – 9h: Inscription, Hôtel Delta Beauséjour

9h : Ouverture et Mots de Bienvenue

PLÉNIÈRE

"Évolution de la place de l'enfant au sein du droit de la famille séparée"

Animatrice: Honorable juge Danielle Richer,
Cour supérieure du Québec à Montréal

9h15 - 9h45: **Jean-Louis Renchon (doyen de la Faculté de droit de l'Université Louvain la Neuve, Belgique et spécialiste du droit de la famille en Europe)**

9h45 – 10h15: **Dominique Goubau (juriste et spécialiste du droit de la famille au Canada)**

10h15 – 10h30: **Période de questions et d'échange**

Les dernières décennies ont été marquées par une diversification considérable des configurations familiales et une multiplication de modifications au droit de la famille et au droit de la jeunesse. Le modèle du couple marié et stable, aux rôles bien définis, a fait l'objet d'une profonde remise en cause. Les unions de fait sont de plus en plus nombreuses et certains croient que les droits de ces couples devraient être similaires à ceux des couples mariés. La protection et la défense de l'intérêt de l'enfant se sont imposées en principes prioritaires du droit. On a beaucoup insisté sur l'importance d'entendre l'enfant lors de tout litige le concernant. Face à ces évolutions, le droit de la famille a évolué pour répondre aux nouveaux enjeux de la famille contemporaine en jetant les bases d'un droit de filiation profondément renouvelé.

Quels sont les impacts de ces modifications ?

Les familles ont-elles intégré ces adaptations?

Faut-il davantage adapter le droit de la famille à l'évolution des mœurs et de la société?

Que doit-on préconiser en tant que changements au droit de la famille?

10h30: Pause-café

Animatrice: Lorraine Filion, travailleuse sociale, Présidente de l'AIFI

10h 45 – 11h15: Francine Cyr, Ph.D., psychologue clinicienne, professeure et chercheure au département de psychologie de l'Université de Montréal

11h15 – 11h 45: Teréz Rétfalvi, Ph.D., L.Psych., psychologue clinicienne, ex-professeure de psychologie à l'École de psychologie de l'Université de Moncton, praticienne en psychologie juridique

11h 45 – 12h : Période de questions et d'échange

Les constats et études faisant état des transformations de la famille contemporaine ont souvent avancé la notion de « crise de la famille » ce qui a pu alimenter l'idée que ces transformations n'allaient pas sans difficultés, en particulier pour les enfants. Longtemps perçu comme objet passif des pratiques éducatives des adultes, subissant les caractéristiques économiques, sociales et culturelles de son milieu d'origine, l'enfant est aujourd'hui considéré comme acteur de son propre développement et un sujet capable de s'approprier le monde.

La réorganisation moderne de la parentalité, portée par une série de mutations, amène parfois des confusions quoiqu'elle puisse favoriser la construction de nouveaux liens familiaux.

Quelles sont les conséquences de ces mutations sur l'enfant et sa place dans la famille séparée ?

Quel est le statut de l'enfant?

Dans les cas les plus litigieux où les parents séparés s'affrontent, comment décider sans faire porter le fardeau de la décision sur les épaules de l'enfant?

Quel intérêt et quel poids accordés à sa parole ?

Qu'en est-il de l'évolution des fonctions de parents et de grands-parents ?

Comment intervenir pour mobiliser les familles et les soutenir dans leurs efforts d'adaptation?

Au sein des sciences humaines, ces changements sociaux ne sont pas sans conséquences : ils imposent de réactualiser les savoirs et d'investir de nouveaux champs de recherche.

Vers quelles pistes de recherche devrions-nous nous diriger?

12h – 13h30: Diner

Sensibilisation au droit de la famille en français (Me Josée Forest-Niesing et Me Neil Turcotte), avant goût de l'atelier # 12 du samedi à 10h45

Vendredi le 7 novembre 2008

ATELIERS (13h30 – 15h)

#1. Les lignes directrices facultatives entre conjoints : état des lieux

Animatrice : Jolène Richard, avocate

Me Jocelyn Verdon, avocat, Bureau Garneau Verdon Michaud & Samson, Québec
et
Professeur D.A. Rollie Thompson, Université Dalhousie Law School, Nouvelle-Écosse

Les intervenants sociaux et judiciaires sont de plus en plus préoccupés par le fait que les règles de droit sur les aliments entre époux, en vigueur au Canada, présentent un caractère excessivement discrétionnaire, créant ainsi un degré inacceptable d'incertitude et d'imprévisibilité. Récemment, afin de prendre en compte ces préoccupations, le ministère de la Justice du Canada a entamé une discussion visant à examiner la possibilité d'apporter une plus grande certitude et une meilleure prévisibilité dans les règles de droit actuelles touchant les aliments entre époux. Le projet pourrait entraîner l'élaboration de lignes directrices sur les aliments entre époux tout comme cela existe depuis 1997 pour les pensions alimentaires pour les enfants à charge.

Comment devraient fonctionner ces lignes directrices?

Quelles sont les orientations qui devraient être prises par le législateur?

Les conférenciers feront état des connaissances et des réflexions menées à ce sujet au Canada.

#2. Mobilité interprovinciale et internationale du parent – Comment maintenir ou restaurer la relation enfant- parent à distance ?

Animatrice : Honorable juge Brigitte Robichaud, CBR Moncton

Lorraine Filion, médiatrice familiale, Chef du Service de médiation et d'expertise du Centre Jeunesse de Montréal rattaché à la Cour Supérieure de Montréal, Présidente de l'AIFI
et
Me Marie-Claude Bélanger-Richard, avocate, c. r., Moncton, associée du cabinet Stewart McKelvey

L'ouverture des frontières, la mobilité des personnes entre les provinces canadiennes et les divers pays, la multiplication des unions mixtes ou biculturelles ont entraîné des problèmes de plus en plus importants lors d'une rupture tant pour les familles séparées que pour les intervenants sociaux et judiciaires.

Cet atelier traitera de la médiation familiale à distance et de la médiation internationale en tant que nouveaux modes de résolution pacifique des conflits familiaux et comme moyen de favoriser ou restaurer la relation parent-enfant après la rupture.

De plus, une revue de la jurisprudence canadienne sera faite quant aux principales décisions rendues en matière de droits d'accès du parent non gardien et du droit de déménager de la part du parent gardien.

#3. Enlèvements d'enfants : comment les prévenir et comment agir pour diminuer les souffrances des enfants victimes?

Animatrice : Lise Lafrenière Henrie, avocate

Catherine Berryman, autorité centrale du Nouveau-Brunswick

et

Christine Lorenzini, médiatrice familiale, Monaco

et

Honorable juge Anne-Marie Trahan, Cour supérieure du Québec à Montréal

Les relations familiales biculturelles ainsi que la complexité liée à l'éloignement géographique des deux parents séparés, aux différences juridiques, linguistiques et culturelles peuvent exacerber les conflits lorsque les parents résident dans deux provinces canadiennes différentes ou pays différents.

Comment agir en amont pour éviter les situations dramatiques d'enlèvements d'enfants?

Quelles sont les pratiques actuelles des intervenants sociaux et judiciaires? Quelle place pour l'enfant ? Quel est le rôle du juge?

Cet atelier fera état des problèmes rencontrés par les divers acteurs sur le terrain et analysera les principales interventions prometteuses pour une meilleure prise en compte des besoins de ces enfants pris en otage par leurs parents en conflit.

#4. La convention relative aux droits de l'enfant

Animatrice : Monique Veillette, avocate

Jean- François Noël, avocat au ministère de la Justice du Canada

et

Nadja Polleart, directrice générale du Bureau international des droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) a été adoptée le 20 novembre 1989. Qu'en est-il de sa mise en œuvre après son adoption par les Nations Unies? Qu'en pensent les experts? Qu'en pensent les jeunes? Quels sont les principaux défis rencontrés? Y a-t-il des exemples de réussite au Canada ? En Europe? Ailleurs dans le monde?

Que peut-on faire pour contribuer à une plus grande application de la CDE?

15h: Pause-café

ATELIERS (15h 30-17h)

#5. L'enfant témoin de violence conjugale: résultats de recherches et pistes de solutions pour concilier sécurité et liens parents-enfants

Animatrice : Hélène Albert, directrice adjointe,
École de travail social, Université de Moncton

Madame Chantal Bourassa, professeure, École de travail social, Université de Moncton, Nouveau-Brunswick et chercheure associée au Cri-VIFF, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.

et

Madame Elda Savoie, professeure, École de travail social, Université de Moncton, ancienne directrice générale du Centre de prévention de la violence familiale de Kent au N.-B.

Les recherches récentes tendent à démontrer que le fait d'être témoin de violence est une source de stress tout aussi comparable à celle vécue lorsque la violence ou l'abus est directement dirigé vers l'enfant lui-même.

Quelle est l'ampleur de ces constats?

Quel est l'impact de cette violence sur le développement des enfants?

Bien que les impacts de la violence conjugale sur les femmes et les enfants soient mieux connus et documentés, qu'arrive-t-il lors des conflits d'accès ?

Comment concilier les droits du parent visiteur avec la sécurité du parent gardien et des enfants?

Cet atelier donnera la parole à deux chercheuses qui feront état des résultats des principales recherches canadiennes en ce domaine. Des pistes de solutions seront envisagées afin de prendre en compte à la fois les besoins prioritaires de sécurité des personnes victimes et témoins de violence ainsi que des besoins de maintenir ou restaurer le lien parent-enfant.

#6. Moyens et formation pour l'éducation parentale: Séminaire sur la parentalité après la rupture: l'expérience canadienne

Anik Bossé, présidente AJEFNB

Harry Timmermans M.Ps., psychologue en pratique privée, Montréal (Québec) et animateur des "Séminaires sur la coparentalité" depuis 1995

et

Ginette Petitpas-Taylor, travailleuse sociale, intervenante en situation de crise avec la GRC et animatrice de "Pour l'amour des enfants" au Nouveau-Brunswick depuis novembre 2000

L'une des facettes du changement de la famille au cours des dernières décennies réside dans la montée en puissance de la notion de «coparentalité » suite à la rupture du couple. Le concept s'est imposé de manière progressive et a amené son lot de bénéfices mais aussi d'ambiguïtés.

Que signifie coparentalité ?

Cette évolution va de pair avec le développement de la notion de l'intérêt de l'enfant en tant que personne. Tout repose sur l'idée que le développement harmonieux de l'enfant passe par sa reconnaissance en tant que sujet ainsi qu'un lien à ses parents et aux lignées dont il est issu.

Comment se sont développés au Canada ces services aux parents séparés ?

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Quels en sont les résultats ?

Les conférenciers feront état du développement de ces services d'éducation à la parentalité après la rupture et des résultats obtenus et partagerons les perspectives d'avenir.

#7. L'enfant qui ne veut pas voir un de ses parents, après la rupture

Animateurs : Me Violaine Belzile, avocate et médiatrice familiale en pratique privée, Montréal, Québec, Canada
et

Teréz Rétfalvi, Ph.D., L.Psych., psychologue clinicienne, ex-professeur de psychologie à l'École de psychologie de l'Université de Moncton, praticienne en psychologie juridique

Cet atelier interactif fera le point sur les difficultés rencontrées et favorisera les échanges entre les participants afin que les pistes de solutions efficaces et novatrices employées par les divers acteurs juridiques et sociaux soient mises en lumière.

#8. Le parent qui se représente seul et le nouveau phénomène de la quérulence

Animatrice : Honorable juge Colette d'Entremont, CBR, Moncton

Me Suzanne Moisan, avocate en pratique privée, présidente sortante de l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec et présidente du Comité de liaison avec la Cour supérieure en matière familiale

et

Honorable Marc Monnin, juge en chef de la Cour du banc de la Reine, Winnipeg, Manitoba

Le phénomène est en hausse et les conséquences lourdes tant pour le parent que pour le système judiciaire.

Quelles sont les difficultés de la personne qui se représente seule?

Quel est le rôle du juge ? Jusqu'où le juge doit-il aller pour protéger les droits de la personne non représentée?

Comment agir lorsque la personne confond plaidoirie et témoignage?

Que peut-on faire avec un parent plaideur trop belliqueux ?

Quels sont les principaux remèdes dont disposent les tribunaux pour prévenir certains abus dont la quérulence ?

Quel est l'impact sur l'accessibilité à la justice pour le parent représenté ?

Les conférenciers feront état des principales difficultés rencontrées, des solutions déjà envisagées et de celles à développer pour contrer ce phénomène.

Samedi le 8 novembre 2008

7h45 – 8h45 **Petit déjeuner avec Bernard Lord,
Premier Ministre du Nouveau-Brunswick de 1999-2006**

DEMEURER MAÎTRE DE SA DESTINÉE

La perspective des modes évolutifs de résolution de conflits selon les besoins des personnes. Vision psychosociale et juridique.

Animatrice: Louise Aucoin, professeure agrégée, Faculté de droit,
Université de Moncton, Présidente de la FAJEF

9h – 9h30 **M. Pierre Noreau, professeur titulaire, Faculté de droit et chercheur au Centre de droit en droit public de l'Université de Montréal, Québec, pour la justice participative**

9h30 – 10h **Me Diane Chartrand, avocate, Groupe de droit collaboratif du Québec, Canada, pour le droit collaboratif**

10h – 10h30 **Honorable Raymond J. Guerette - juge surnuméraire, Cour du banc de la Reine, Campbellton, Nouveau-Brunswick, pour la conférence de règlement à l'amiable**

10h30 – 10h45 **Pause**

10h45 – 12h ATELIERS INTERACTIFS AU CHOIX

#9: Justice participative: animatrice Martha Shea
Me Pierre Noreau (personne ressource)

#10: Droit collaboratif : animatrice Louise Surette
Me Diane Chartrand (personne ressource)

#11: Conférence de règlement à l'amiable: animateur: Peter T. Bergbusch
Honorable juge Raymond J. Guerette (personne ressource)

#12: Droit de la famille en français: animateur Rénaud Rémillard
Me Josée Forest-Niesing, associée, Cabinet Lacroix Forest, Sudbury et Me Neil Turcotte, associé, Cabinet MacPherson Tyerman & Tyerman, Saskatoon (personnes ressources)

12h15 – 13h 30 : **Lunch**

13h 30– 14 h : **Lecture de Viola Léger, comédienne**

14h – 14h30: **Conférence de clôture et synthèse des ateliers**

M. Bernard Richard, travailleur social et juriste, Ombudsman/ Service du Défenseur des droits des enfants, Fredericton, Nouveau-Brunswick

15h- 15h30 : **Clôture et remerciements**

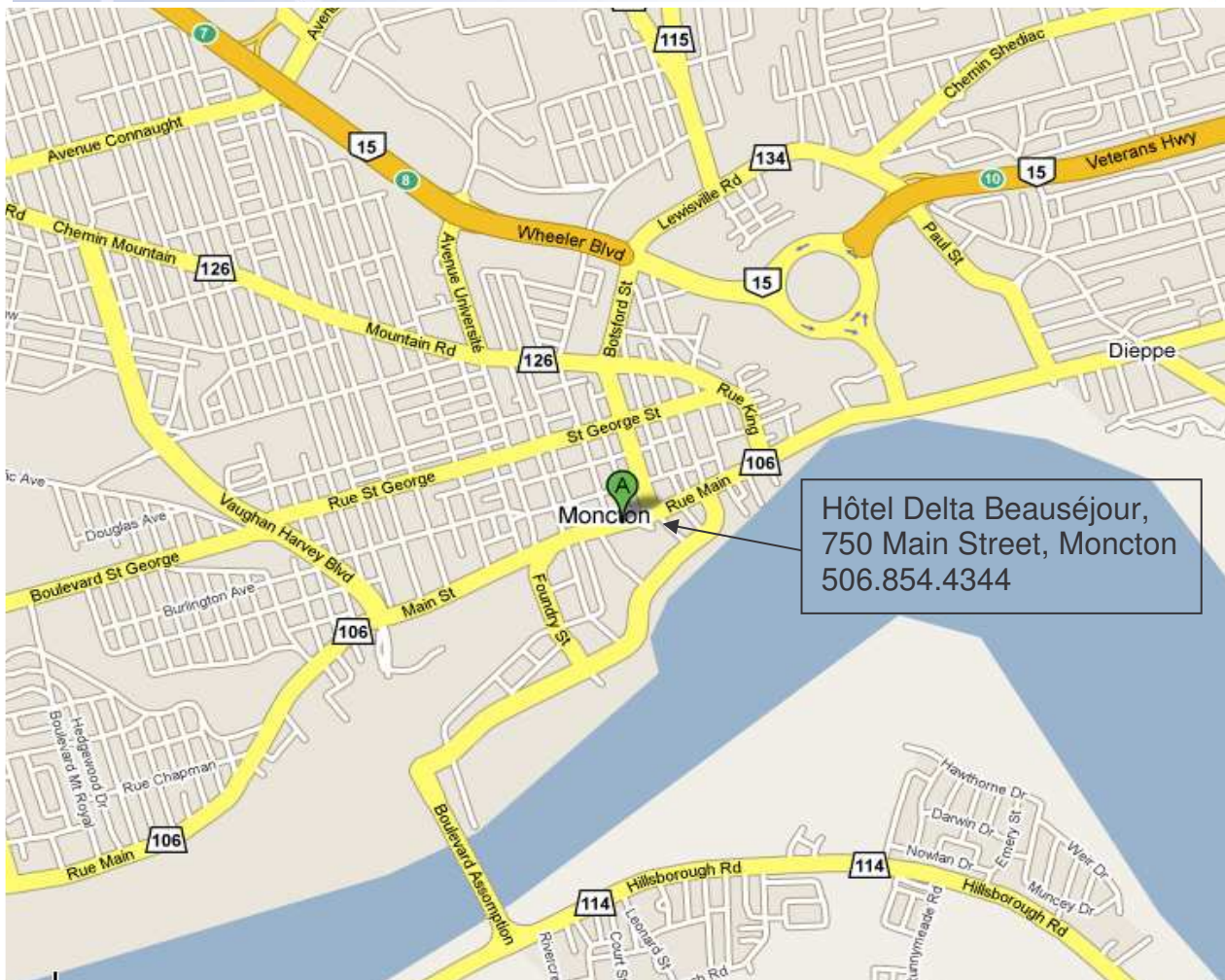
18h : **Verrée à l'Hôtel Delta Beauséjour**

19h : **Banquet du 30^{ième} anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Hôtel Delta Beauséjour.**

REMERCIEMENTS DES COLLABORATEURS AU COLLOQUE

- Pierre Béhrer, directeur du Bureau à Québec, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)
- Violaine Belzile, avocate en droit de la famille, médiatrice familiale, Québec
- Honorable Danielle Richer, juge à la Cour Supérieure du Québec, Présidente du Comité de liaison entre la Cour supérieure, le Barreau de Montréal et le Service d'expertise psychosociale et de médiation, Québec
- Monique Stroobants, médiatrice familiale et formatrice, vice-présidente de l'AIFI, Belgique
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec (SAIC)

Bienvenue au Campus de Moncton



MONCTON 2008
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Révisé le 7 juillet 2008

Nom: _____ Prénom: _____

Titre/Profession: _____ Organisme: _____

Adresse: _____ App.: _____ Ville: _____

Province: _____ Pays: _____ Code postal: _____

Tél.: _____ Cell.: _____ Fax: _____

Courriel: _____

Les frais d'inscription pour le colloque sont de 135,00\$* s'ils sont reçus au plus tard le 30 septembre ou de 185,00\$* s'ils sont reçus après le 30 septembre 2008 . Tarif étudiant pour les frais du colloque: 60,00\$* (nombre de places limité pour les étudiants - premier arrivé, premier servi). *Ces frais incluent les petits déjeuners et les dîners des 7 et 8 novembre 2008.

Veillez svp cocher la case si vous serez des nôtres au banquet du 30^e anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Moncton qui aura lieu le samedi 8 novembre 2008: 75,00\$ du billet

Présence à la visite culturelle du dimanche le 9 novembre 2008: 42,00\$ du billet

Choix d'activités / ateliers :

Veillez cocher la case si vous participerez à la conférence de l'honorable Michel Bastarache, juge à la Cour suprême du Canada le jeudi 7 novembre à 19 h.

vendredi 7 novembre 2008

13 h 30 – 15 h Veuillez choisir un des ateliers suivants en cochant la case appropriée

#1: Les lignes directrices facultatives entre conjoints: état des lieux

#2: Mobilité interprovinciale et internationale du parent – Comment maintenir ou restaurer la relation enfant-parent à distance?

#3: Enlèvement d'enfants: comment les prévenir et comment agir pour diminuer les souffrances des enfants victimes?

#4: La Convention internationale relative aux droits de l'enfant

15 h 30 – 17 h Veuillez choisir un des ateliers suivants en cochant la case appropriée

#5: L'enfant témoin de violence conjugale : résultats de recherches et pistes de solutions pour concilier sécurité et liens parents-enfants

#6: Moyens et formation pour l'éducation parentale : Séminaire sur la parentalité après la rupture : l'expérience canadienne

#7: L'enfant qui ne veut pas voir un de ses parents après la rupture

#8: Le parent qui se représente seul et le nouveau phénomène de la quérulence

samedi 8 novembre 2008

10h45 -12h Veuillez choisir un des ateliers suivants en cochant la case appropriée

#9: Justice participative

#10: Droit collaboratif

#11: Conférence de règlement à l'amiable

#12: Droit de la famille en français

Veillez libeller votre chèque au nom de "Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc." et envoyer votre formulaire d'inscription à:

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.
au soin de M^e Rénald Rémillard
200, avenue de la Cathédrale, bureau 2303
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Pour rejoindre M^e Rénald Rémillard
Tél.: (204) 237-1818 poste 436 Fax. 204.233.0245

rremillard@ustboniface.mb.ca

Sommaire des frais à payer

frais du colloque : 135\$

ou: 185\$

frais étudiants : 60\$

(nombre de places limité)

+ banquet: 75\$

+ visite culturelle: 42\$

TOTAL À PAYER: _____